



Le SAVI en partenariat avec les propriétaires riverains et la commune a restauré 450 m de cours d'eau.

#### Objectifs des travaux

- Restaurer la continuité écologique
- Améliorer la qualité de l'eau
- Favoriser la recharge des nappes souterraines
- Réduire les risques d'inondation en aval
- Favoriser la biodiversité





Le ruisseau de Thilouze souffrait de différentes problématiques avant la réalisation des travaux :

- **Présence d'encombres** majeures dans le lit du ruisseau
- Incision (creusement du fond du lit du ruisseau) accentuant le risque d'inondation en aval
- Tracé rectiligne et présence d'un merlon (du à des anciens travaux de curage) entraînant un obstacle à l'expansion des crues dans la zone de sous bois
- Présence d'ouvrage entraînant une homogénéité des habitats, un envasement en amont, un réchauffement et l'évaporation de l'eau lors des périodes de sécheresse

















Plusieurs étapes ont été nécessaires pour mettre en place les aménagements visant à répondre aux différentes problématiques

### Etape 1 : Intervention sur la végétation (2019) Objectifs :

Entretien de la ripisylve (végétation des rives), retrait des encombres majeures et préparation des accès







### Etape 2 : Retrait des ouvrages (2019) Objectifs :

Retirer les 2 barrages avant la période hivernale et l'augmentation des débits pour permettre au cours d'eau de remobiliser ses sédiments













### Etape 3 : Terrassement du merlon, Aménagement des banquettes et Restauration du lit <u>Objectifs :</u>

Diminuer la largeur du lit, permettre l'expansion des crues, diversifier les écoulements et réduire l'incision du cours d'eau



















**Etape 4 :** A l'automne 2020, des plantations seront réalisées pour reconstituer une ripisylve fonctionnelle



#### Coût des travaux

<b>Opérations</b>	Coût TTC
Opération d'abattage pour aménagement des accès	14 700 €
Opérations d'effacement d'ouvrages, terrassement et recharge morphologique	44 900 €
TOTAL	59 600 €

Subventionnés à 60 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 10 % par la Région Centre Val de Loire et 10 % par le Département d'Indre et Loire





